

# **VAR HABITAT – OPH DU VAR**

**Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR**  
**Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9**

## **EXTRAIT**

**6**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de  
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **26 JUIN 2026**

**Objet de la délibération :**

**CLÔTURE FINANCIERE  
PROVISoire « LES  
POURPIERS » LE  
CASTELLET**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR  
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :  
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **22 (suite au décès soudain  
d'un administrateur)**

**Présents :** Thierry ALBERTINI, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE,  
Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Marc ESPONDA, Patrick  
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN,  
Christophe REGIMBEAU

Bruno BAIXE, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE  
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI  
Christian BRIEL, ayant donné pouvoir à P EVEILLEAU  
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI  
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à J GHIO  
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à J GHIO

**Absents et excusés :** Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Delphine  
GROSSO, Marc LAURIOL, Jacques PEYROT

**Représentants du CSE excusés :** Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

**Commissaire du gouvernement :** Mme BAILLY (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

L'opération de construction neuve de la résidence de 20 logements en LLS au Castellet « Les Pourpiers » a été achevée et réceptionnée le 1<sup>er</sup> Mai 2026. La clôture provisoire de cette opération peut être prononcée.

La clôture financière provisoire a pour objet :

1. d'acter le prix de revient à ce jour, il s'agit d'un prix de revient encore provisoire, toutes les dépenses n'étant pas réglées.
2. de permettre la passation des écritures comptables d'amortissement, conformément aux prescriptions comptables en vigueur.

La date de départ de l'amortissement étant la date de mise en service du bien.

Il vous est donc demandé d'entériner la clôture financière provisoire de la résidence :

| N°<br>groupe | N°<br>Opération | Ville        | Nom<br>Résidence | Nature<br>TX | Date<br>mise en<br>service | Dépense TTC<br>à la date de mise<br>en service |
|--------------|-----------------|--------------|------------------|--------------|----------------------------|------------------------------------------------|
| 522-01       | 01963B          | LE CASTELLET | LES<br>POURPIERS | CN en<br>MOD | 01/05/2026                 | 2 351 381,79 €                                 |

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération

Le Président,

Thierry ALBERTINI